

# CONCENTRATIONS / STRUCTURE DU SECTEUR

## DÉCISION 11-DCC-114

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe l'Est Républicain par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Date de la décision : 12 juillet 2011

**ENJEU : VEILLER À CE QUE L'OPÉRATION – EN PLACANT LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL EN SITUATION DE MONOPOLE DANS CERTAINES ZONES DU NORD-EST DE LA FRANCE – NE CONDUISE PAS À APPAUVRIR L'OFFRE ET LE CONTENU DES JOURNAUX DANS CES RÉGIONS**

## Acquisition du groupe L'Est Républicain par le Crédit Mutuel

### Synthèse

Le 12 juillet 2011, l'Autorité a autorisé sous conditions la prise de contrôle exclusif du groupe L'Est Républicain par le Crédit Mutuel. Elle a en effet estimé que des engagements étaient nécessaires pour éviter que l'offre de titres de la presse quotidienne régionale (ci-après PQR) ne se dégrade, à la fois en termes de qualité et de quantité, au détriment des lecteurs.

### LE PROJET D'OPÉRATION SOUMIS À L'AUTORITÉ

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (ci après BFCM) avait déposé le 7 février 2011 devant l'Autorité un projet d'acquisition du groupe L'Est Républicain, qui devait la conduire, si l'opération était acceptée, à détenir 91,36 % du capital du groupe L'Est Républicain.

Holder du groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe, la BFCM exerce l'essentiel de ses activités sur les marchés bancaires et de l'assurance, tout en étant active dans le secteur des médias où elle détient plusieurs titres de presse quotidienne régionale (*L'Alsace-Le Pays, Le Républicain Lorrain, Le Progrès, Le Dauphiné Libéré, Le Journal de la Saône-et-Loire et Le Bien Public*).

Dans le projet notifié à l'Autorité, la banque fédéraliste comptait acquérir le groupe L'Est Républicain - actif dans le secteur de la presse et de la télévision - et qui éditait à la date du dépôt du dossier, quatre titres de PQR dans le Nord-est de la France : *L'Est Républicain, Vosges Matin, Le Journal de la Haute Marne et Les Dernières Nouvelles d'Alsace*.

“

DES RISQUES POUR  
LA CONCURRENCE LOCALISÉS  
DANS LE HAUT-RHIN,  
LE BAS-RHIN (SÉLESTAT)  
ET SUR LE TERRITOIRE  
DE BELFORT

## À L'ISSUE DE L'OPÉRATION LA BFCM DÉTIENDRAIT L'ENSEMBLE DES TITRES DE LA PQR SUR CERTAINES ZONES DU NORD-EST DE LA FRANCE

L'opération avait pour particularité de renforcer considérablement la présence du groupe Crédit Mutuel sur certaines zones du nord-est de la France, ce qui conduit généralement les autorités de concurrence à être vigilantes quant aux possibles abus que la nouvelle entité pourrait être amenée à commettre.

L'Autorité a toutefois noté que la diffusion de ces titres ne se recouperait que sur des zones limitées : *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* et *L'Alsace-Le Pays* étant simultanément diffusés dans le Haut-Rhin et sur l'arrondissement de Sélestat (Bas-Rhin), *L'Est Républicain* et *L'Alsace-Le Pays* l'étant sur le Territoire de Belfort.

L'Autorité de la concurrence a constaté que, sur ces zones, l'acquéreur détiendrait l'ensemble des titres de la PQR, alors qu'une concurrence s'exerçait jusqu'à présent entre les titres.

Si l'Autorité de la concurrence a pu écarter tout risque d'augmentation des prix dans les zones concernées, elle a estimé que l'opération risquait de conduire à une homogénéisation du contenu des titres, ce qui pourrait se traduire pour le consommateur-lecteur par une réduction de la qualité et de la diversité des journaux régionaux.

Aussi, l'Autorité de la concurrence a autorisé l'opération sous réserve d'engagements permettant de remédier aux problèmes de concurrence identifiés.

### LES ENGAGEMENTS : DIVERSITÉ DES CONTENUS ET GARANTIE DE DIFFUSION DES TITRES RACHETÉS DANS LES ZONES CONCERNÉES

Pour garantir le maintien de la qualité des titres, la BFCM s'est tout d'abord engagée à ne pas procéder à l'harmonisation des contenus entre *L'Est Républicain* et *Le Pays* d'une part, et *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* et *L'Alsace* d'autre part. Les titres continueront à disposer d'une rédaction en chef dédiée.

Seules les informations par nature indifférenciées (météo, hippisme, programmes de télévision, etc.), c'est-à-dire les informations factuelles ne comportant pas d'apport personnel de la rédaction, transmises en l'état au lecteur, pourront faire l'objet d'une telle harmonisation.

De même pour maintenir l'actuelle diversité des titres de PQR dans les zones concernées, la BFCM s'est engagée à maintenir la diffusion des *Dernières Nouvelles d'Alsace* et de *L'Alsace* dans le département du Haut-Rhin et dans l'arrondissement de Sélestat (Bas-Rhin) et de *L'Est Républicain* et du *Pays* dans le Territoire de Belfort, pour autant que la diffusion de *L'Est Républicain* sur le Territoire de Belfort se maintienne à un niveau supérieur à 10 000 exemplaires par jour.

Un mandataire indépendant, agréé par l'Autorité de la concurrence, rendra un premier rapport d'évaluation du respect des engagements pris par la BFCM au printemps 2012.

“

GRÂCE AUX ENGAGEMENTS OBTENUS PAR L'AUTORITÉ, LES LECTEURS DE LA PQR DANS LE NORD-EST DEVRAIENT CONTINUER À DISPOSER DE CONTENUS VARIÉS